



Assemblée des délégués de l'Association de communes Mobul
(Bulle – Morlon – Le Pâquier – Riaz – Vuadens)

**SÉANCE DU JEUDI 17 MARS 2016
DE 07H30 À 07H45, AU DÉPARTEMENT TECHNIQUE DE
LA VILLE DE BULLE, À LA TOUR-DE-TRÊME**

PROCES-VERBAL N° 2016/01

Présents :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
M. Daniel TERCIER, Vice-Président, Membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens
M. Patrick AUDEMARS, Délégué de la Commune de Morlon, Conseiller communal
M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz
M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
M. Pierre PYTHOUD, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal
M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué de la Commune du Pâquier, Conseiller communal
M. Christophe YENNI, Délégué de la Commune de Vuadens, Conseiller Communal
- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
Mme Antoinette BADOUD, Vice-Présidente du Comité de direction, Syndique du Pâquier
- M. Grégoire CANTIN, Chef du Service de la mobilité
Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, DAEC, Coordinatrice des agglomérations
- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville, Commune de Bulle
Mme Solange THORIMBERT, Secrétaire, Commune de Bulle

Presse :

- Mme Maude TORNARE, La Liberté

Excusés :

- M. Yves GRANDJEAN, Délégué de la Commune de Bulle, Conseiller communal
M. Hans GYGAX, Chef de section Service de l'environnement
Mme Sylvie MAGNE, Déléguée de la Commune de Bulle, Conseillère communale
Mme Katia MEIER, Service des constructions et de l'aménagement, aménagiste
M. Nicolas GACHET, Comptable, Commune de Bulle

ORDRE DU JOUR

1. Salutations et contrôle des présences	2
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015	2
3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015	3
4. Divers	6

1. Salutations et contrôle des présences

M. le Préfet a le plaisir d'ouvrir les débats en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes à cette Assemblée des délégués de Mobul, qui sera la dernière de cette législature.

M. le Préfet salue le travail effectué par les Délégués sortants, non seulement au sein de Mobul mais aussi au sein de leur commune. Il félicite les Délégués qui ont été réélus, sachant que l'Assemblée constitutive aura lieu le 24 avril prochain.

M. le Préfet passe ensuite au contrôle des présences et constate que l'Assemblée peut siéger :

Délégués présents :

Commune de Bulle (6 voix) :

M. Pierre PYTHOUD, Conseiller communal de Bulle (6 voix)

Commune de Morlon (1 voix) :

M. Patrick AUDEMARS, Conseiller communal de Morlon (1 voix)

Commune de Le Pâquier-Monbarry (1 voix) :

M. Jean-Luc ROMANENS, Conseiller communal du Pâquier (1 voix)

Commune de Riaz (2 voix) :

M. Stéphane SCHWAB, Délégué de la Commune de Riaz, Conseiller communal (2 voix)

Commune de Vuadens (2 voix) :

M. Christophe YENNI, Conseiller communal de Vuadens (2 voix)

M. le Préfet prie d'excuser les personnes absentes, selon la liste en première page.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 octobre 2015

M. le Préfet s'adresse à l'Assemblée et demande s'il y a des remarques relatives au procès-verbal N° 2015/02 de la séance du 15 octobre 2015.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve le procès-verbal N° 2015/02 de la séance du 15 octobre 2015, avec remerciements à son auteure.

3. Approbation des comptes et du rapport de gestion 2015

M. le Préfet passe au pt. 3 de l'ordre jour, relatif à l'approbation des comptes 2015 et au rapport de gestion. Il cède la parole à M. Hohl, Ingénieur de Ville, qui commente le rapport de gestion, en remplacement de M. Nicolas Gachet, Comptable à la Ville de Bulle.

M. Hohl procède à la lecture du rapport de gestion 2015

Février 2016			
<u>Association de communes Mobul</u> <u>Rapport de gestion de l'exercice 2015</u>			
Rapport sur les comptes de l'exercice 2015 à l'attention du comité de Direction			
1. RESULTAT			
Les charges de fonctionnement s'élèvent à Fr. 2'384'014.30. Le budget prévoyait des charges pour un montant de Fr. 2'362'650.00. L'augmentation des charges par rapport au budget est de Fr. 21'364.30.			
Les produits de fonctionnement s'élèvent également à Fr. 2'384'014.30. Il s'agit du montant des charges de fonctionnement qui ont été facturées aux Communes membres, des subventions cantonales ainsi que les intérêts positifs du compte bancaire.			
Le résultat net de fonctionnement fait apparaître un excédent de produit de Fr. 11'210.72 par rapport au budget. Ce montant sera remboursé aux Communes.			
Par rapport au budget, nous signalons les principales variations suivantes :			
	<u>Budget</u>	<u>Comptes</u>	<u>Différences</u>
<u>Dépenses de fonctionnement :</u>			
Traitements et jellons de présence (chap.0)	4'200.00	2'446.75	- 1'753.25
Mandat administratif (chap.0)	30'000.00	40'610.80	+ 10'610.80
Mandat suivi projet d'agglomération (chap.0)	15'000.00	6'068.15	- 8'931.85
Entretien du réseau (chap. 6)	5'000.00	0.00	- 5'000.00
Communication générale (chap.6)	5'000.00	0.00	- 5'000.00
Honoraires et frais d'étude (chap. 6)	18'000.00	42'813.05	+ 24'813.05
Contrats de prestations (chap. 6)	2'250'000.00	2'263'835.00	+ 13'835.00
<u>Recettes de fonctionnement :</u>			
Participations communales (chap.9)	1'068'650.00	1'057'439.30	- 11'210.70
Subventions cantonales p. études (chap.6)	0.00	32'813.05	+ 32'813.05

L'augmentation des charges par rapport au budget est compensée par une subvention du Canton non budgétée, à hauteur de Frs. 32'813.05 ; ce qui fait apparaître un bénéfice de Frs. 11'210.70 qui sera rétribué aux communes.

2. COMPTES DE FONCTIONNEMENT

a) Administration

01 Législatif et Exécutif

012 Exécutif (comité de direction, commissions)

Les jetons de présence s'élèvent à Fr 2'446.75 alors qu'un montant de Fr 4'200.00 était inscrit au budget. Les frais de l'organe de révision d'un montant de Fr 2'073.60 sont inférieurs de Fr 126.40 au budget. Pour rappel il s'agit des honoraires pour la révision des comptes 2014 et pour le contrôle des valeurs au bilan effectué durant l'année 2014.

02 Administration

020 Administration générale

La facture de la Ville de Bulle s'élève à Fr 39'773.65 pour les prestations d'administration, de gestion technique, de secrétariat ainsi que pour la tenue de la comptabilité pour l'année 2015. La pose d'une boîte aux lettres a engendré des frais de Fr. 837.15. Le budget prévu pour ce poste était de Fr. 30'000.-

Les frais de publication et d'annonces totalisant Fr 436.20 correspondent aux frais de convocations des Assemblées des délégués. Les frais de ports s'élèvent à Fr 217.50 et les émoluments pour la modification des statuts à Fr. 331.00.

Le mandat du suivi du projet d'agglomération comprend les honoraires des mandataires externes pour Fr 6'068.15.

b) Culture et loisirs

32 Médias

320 Informations et communications

Les frais internet de Fr 631.10 correspondent à l'hébergement et à la mise à jour du site.

c) Transports et communications

65 Trafic régional

650 Trafic d'agglomération

Les honoraires et frais d'études s'élèvent à Fr 42'813.05 pour un budget de Fr 18'000.00. Une subvention cantonale y relative a été perçue pour un montant de Fr. 32'813.05 alors que rien n'était prévu au budget.

Le contrat de prestations s'élève à Fr 2'263'835.00 pour un budget de Fr 2'250'000.00. La subvention cantonale est de Fr 1'293'750.00 et correspond au budget.

69 Trafic, autres tâches

690 Autres tâches du trafic

Les frais internet de Fr. 162.00 concernent la mise à jour des horaires sur le site.

d) Environnement

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Les honoraires divers de Fr. 24'118.70 représentent les frais de mandataires externes pour Fr. 4'118.70, ainsi qu'une provision de Fr. 20'000.00 pour les études de la politique foncière active. Le budget prévu était de Fr. 25'000.-.

e) Finances

94 Gérance de la fortune et des dettes

940 Intérêts et amortissements

Les intérêts bancaires ont rapportés Fr 11.95 et les frais se sont élevés à Fr 270.45.

941 Participation des communes

Les participations des communes se montant à Fr 1'057'439.30. La somme de Fr 1'068'650.00, selon le budget a déjà été facturée. Le solde final sera décompté aux communes après l'approbation des comptes par l'Assemblée des délégués, soit Fr. 11'210.72 à rembourser.

Comme précédemment, les participations des Communes ont été divisées en deux parties, soit administration et transports étant donné que la Commune du Pâquier ne participe pas aux frais de transports.

M. Schwab demande si le remboursement aux communes va se faire par une note de crédit.

M. Lauber suppose que ce montant sera déduit du premier acompte 2016 facturé aux communes.

Le Comité approuve ce mode de faire.

M. Hohl déclare que l'année 2015 n'a pas vu beaucoup de travaux se réaliser. L'intégralité des subventions n'a pas été reversée, pour des raisons d'équité, la différence étant provisionnée pour les communes de Morlon et Le Pâquier qui ne reçoivent pas de subvention de la Confédération.

3. COMPTES D'INVESTISSEMENTS

a) Transports et communications

62 Routes communales et génie civil

620 Routes communales et génie civil

Le total des subventions redistribuées s'élève à Fr 200'000.00 pour un total de subventions reçues de Fr 277'000.00, la différence de Fr 77'000.- a été virée au bilan.

b) Environnement

79 Aménagement

790 Aménagement du territoire

Les honoraires d'étude du PA3 payés en 2015 et représentant les frais de mandataires externes pour Fr. 14'261.00 ont été virés au bilan.

Concernant l'aménagement du territoire, M. Hohl rappelle qu'un crédit d'étude a été voté en 2014.

4. COMPTES AU BILAN

a) Actifs

102.0	Raiffeisen c/c 57039.43	Fr 202'932.37, montant correspondant au solde du c/c bancaire.
115.0	Débiteurs Communes	Fr. 56.35, il s'agit du montant à récupérer auprès des communes selon tableau de répartition.
115.10	Impôt anticipé	Fr 4.20 correspond à l'impôt anticipé retenu 2015.
139.00	Produits à recevoir	Fr. 32'813.05, subvention à recevoir concernant les honoraires et études du trafic d'agglomération.
141.1	Honoraires étude PA 3	Fr. 14'261.00, montant viré des investissements en 2015.

b) Passifs

200	Fournisseurs divers	Fr 72'599.90 totalisent les diverses factures à payer au 31 décembre 2015.
200.0	Créanciers Communes	Fr 11'267.07, il s'agit du montant en faveur des communes selon le tableau de répartition.
230.0	Subventions à distribuer	Fr 146'200.00, ce montant correspond au solde des subventions ressortant des comptes d'investissements.
240.0	Provisions	Fr. 20'000.00, montant provisionné pour les études de politique foncière active.

M. le Préfet remercie M. Hohl et ouvre la discussion sur ce rapport de gestion et le détail des comptes.

Aucune remarque n'est formulée.

M. le Préfet propose de passer à l'approbation des comptes de l'exercice 2015 et du rapport de gestion y relatif.

L'Assemblée des délégués, à l'unanimité des membres présents, approuve les comptes 2015 et le rapport de gestion 2015.

4. Divers

4.1 Avancement du PA3

M. Sudan trace l'historique de l'aménagement du territoire de l'agglomération avec un PA1, dont la réflexion a débuté en 2007, et qui est toujours en cours de réalisation. Mobul n'a pas réalisé de PA2, car il n'y avait pas un besoin avéré de mesures supplémentaires.

A ce jour, le Comité de direction a mandaté le Bureau Team+ pour procéder à une analyse sur l'opportunité de réaliser un PA3, lequel va vraisemblablement se faire. Un rapport traitant des transports et de la mobilité douce va être commenté dans la séance du Comité de ce jour.

M. Sudan mentionne qu'une décision de principe quant à la réalisation d'un PA3 devra être prise lors de l'Assemblée des délégués du 28 avril 2016, avec les nouvelles Autorités. Certains délais doivent être respectés, notamment en ce qui concerne la mise en consultation publique, dès le 20 mai prochain. La date butoir du dépôt de dossier est fixée à fin décembre 2016.

Au niveau de la circulation en ville de Bulle à futur, M. Sudan informe qu'un MEP est en cours actuellement, intitulé Vision 2030. Cette étude concerne essentiellement la circulation sur les axes principaux, soit les rues de la Pâla, Château-d'En-Bas et la route de Riaz en tenant compte des futures constructions de la Toula.

L'Assemblée des délégués prend acte des informations ci-dessus.

M. le Préfet rappelle que l'Assemblée de reconstitution de Mobul aura lieu **le jeudi 28 avril 2016**, à 07h30, et remercie les Délégués d'avoir assisté à cette séance. Il clôt les débats à 07h45.

Bulle, le 17 mars 2016

La Secrétaire
Solange Thorimbert



Le Président
Patrice BOBCARD, Préfet



Distribution :

- M. Patrice BORCARD, Président, Préfet de la Gruyère
- M. Daniel TERCIER, Vice-Président de l'Assemblée des délégués et membre du Comité de direction, Syndic de Vuadens

- M. Yves SUDAN, Président du Comité de direction, Conseiller communal de Bulle
- Mme Antoinette BADOUD, Vice-présidente du Comité de direction, Syndic du Pâquier
- M. Pascal LAUBER, Membre du Comité de direction, Syndic de Morlon
- M. Nicolas DOUSSE, Membre du Comité de direction, Conseiller communal de Riaz

- M. Pierre PYTHOUD, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- M. Yves GRANDJEAN, Délégué, Conseiller communal de Bulle
- Mme Sylvie MAGNE, Déléguée, Conseillère communale de Bulle
- M. Patrick AUDEMARS, Délégué, Conseiller communal de Morlon
- M. Jean-Luc ROMANENS, Délégué, Conseiller communal du Pâquier
- M. Stéphane SCHWAB, Délégué, Conseiller communal de Riaz
- M. Christophe YENNI, Délégué, Conseiller communal de Vuadens

- M. Jean HOHL, Ingénieur de Ville de la Commune de Bulle
- M. Nicolas GACHET, Comptable, Ville de Bulle

- M. Grégoire CANTIN, Responsable du Service de la mobilité
- Mme Corinne MARGALHAN-FERRAT, Coordinatrice des agglomérations à la DAEC
- Mme Katia MEIER, Aménagiste au Service des constructions et de l'aménagement
- M. Hans GYGAX, Chef de section au Service de l'environnement

- Secrétariat communal de Bulle
- Secrétariat communal de Morlon
- Secrétariat communal du Pâquier
- Secrétariat communal de Riaz
- Secrétariat communal de Vuadens